

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 05 JANVIER 2017

Le 05 janvier 2017 à 18h30 s'est tenue une réunion du Conseil d'Administration de la Fédération de Côte d'Or pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique au siège social, 4 rue Louis Néel à DIJON.

Sont présents : Messieurs BEDIN Guy, BOULET Gérard, DESSERTENNE Franck, DONDAINE Damien, GABRIOT Pierre, MAITRE Jean-Philippe, PACOU Jean-Claude, PAGEARD Christophe, POIRIER Roger, RAGEOT Michel, ROGOSINSKI André, SIBILLE Bernard, SONVICO Jean-Pierre, SMORTO Michel.

Est absent : M. GRANDJEAN, pouvoir à M. SONVICO. M. MAVY, pouvoir à M. SIBILLE

Le quorum est atteint, le Conseil peut commencer.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 21 novembre 2016

Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Commission Personnel

Une réunion s'est tenue à la pisciculture afin d'étudier le planning et définir les pics d'activité tout au long de l'année. L'idée est d'organiser au mieux ces périodes de surcharge de travail, pour cela deux solutions sont proposées :

- L'emploi d'un saisonnier pour la période de février à mai
- L'emploi d'un Contrat Avenir

La Fédération bénéficiera bien des aides sur les Contrat Avenir.

Il est tout à fait possible de faire une période d'essai sur un contrat saisonnier.

Contrairement au Contrat Aidé qui demandera un certain temps avant sa mise en place, le Contrat Saisonnier peut être disponible immédiatement.

Tous les employés, mis à part le Pôle Administratif, seront annualisés.

La totalité des employés passeront à un total de 38h24 par semaine, les heures seront rattrapées avec un total de 20 jours de RTT. Ainsi les heures supplémentaires ne seront comptées qu'à partir de 38h25. Sur les 20 jours de RTT, 10 sont imposés par le Président. Sur les 10 jours restant, 5 devront être pris avant le mois de juillet et les 5 autres avant fin décembre. Les journées de RTT non prises avant le 31 décembre seront perdues.

A la majorité, la décision de proposer à l'ensemble du personnel un passage à 38h24 est adoptée.

3. Point sur les cartes de pêche

La Fédération a reçue des demandes pour des cartes de pêche gratuites de la part de l'ONCFS et pour la Pêche de Marcenay.

Pour l'ONCFS, la Fédération ne peut pas fournir de cartes car les supérieurs des gardes l'ont interdit.

Pour les bénévoles de Marcenay, cela représente trop de personnes (Une trentaine) ; Il est de plus rappelé qu'ils ont été nourris, pour certains logés et qu'ils ont participé bénévolement ce qui n'oblige à aucune contrepartie.

Les retraités de la Fédération s'étaient vu l'an dernier refusés leurs cartes, elles pourront leur être données cette année s'ils en font la demande.

Le personnel de la Fédération a droit également à une carte gratuite comme chaque année.

4. Informations sur les AAPPMA

L'informatisation se poursuit. On note le problème que lorsqu'on commande une carte de pêche sur Internet, la FNPF relance le « client » chaque année pour l'achat en ligne, ce qui court-circuite les dépositaires.

La FNPF ne donne plus de lots pour les concours et manifestations car tout l'argent est destiné à la communication sur le Tour de France. Si elles souhaitent passer commande, il est proposé de faire des commandes groupées via la Fédération pour des objets « publicitaires » prédéfinis.

Les éditeurs ont donné les tarifs pour les livres sur la pêche, une commande sera passée prochainement.

La demande d'aide financière de l'AAPPMA de Grosbois qui souhaite organiser une tombola est refusée à l'unanimité.

L'AAPPMA la GVO s'est rendue chez Maître Jeanniard afin de déposer plainte et commencer une action en justice. Il a été proposé de les aider en avançant les frais de justice qu'ils pourront rembourser en deux ou trois fois.

5. Label « Gîte de Pêche »

La FNPF a signé une convention avec Gîtes de France afin de faire labelliser des «Gîtes de Pêche» qui permettront de développer le loisir et le tourisme pêche.

La Fédération a déjà reçu une dizaine de demandes.

6. Suite de la pêche de MARCENAY

Les fortes pluies ont fait redescendre du poisson. De nombreuses carpes, tanches et autres ont été récupérés et ont été déversés à la sablière de Beire-le-Chatel.

7. Sablière des Sirmonots et Beire-le-Chatel

Cette sablière possède une belle population de silures. Quelques-uns y ont été déversés suite à la pêche de Marcenay. Il est proposé d'y installer une pêche au silure au vif de nuit, 3 nuits (vendredi, samedi et dimanche). Il y a la possibilité d'une quinzaine de postes de pêche. Cette pêche de nuit serait payante, avec réservation au préalable au secrétariat de la Fédération. L'AAPPMA locale se chargerait des contrôles. L'argent serait partagé entre la Fédération et l'AAPPMA.

L'idée permettrait d'offrir une vitrine à la Fédération, avec une visibilité sur une pêche différente de celles-proposées aujourd'hui.

De même, il est proposé d'installer une pêche de nuit sur Beire-le-Chatel lors d'un ou plusieurs week-end par mois puisqu'il y a de nombreux carpistes demandeurs de nouveaux lieux de pêche. L'idée de ne l'ouvrir qu'un ou plusieurs week-end par mois évitera les « campeurs » qui restent parfois plusieurs semaines sur le même poste de pêche, empêchant d'autres d'en profiter.

8. Pêche de compétition

La Fédération a été contactée par un des pêcheurs professionnels de compétition qui fait partie de l'équipe nationale. Il souhaitait savoir si la Fédération pouvait faire quelque chose pour lui et son équipe, il demande en particulier une participation financière qui s'élève à 2000€. Suite à discussion

au préalable il est proposé de mettre les informations des concours et leur contact sur le site de la Fédération mais rien ne sera engagé avant de rencontrer le Président du Comité Sportif Départemental afin de recueillir ses souhaits.

9. Commission Milieux

Pour le L.435-5, les derniers arrêtés envoyés par la DDT pour l'Ource, la Seine et la Tille ont été validés. De même, l'attribution des lots a été revue. Les parcours non réclamés par des AAPPMA réciprociataires pourront être pris par des AAPPMA non-réciprociataires.

Tous les projets de restauration (Crimolois, Chartreuse, Ruisseau des Angles) ont été validés par l'agence de l'eau. Pour les banquettes à Crimolois, seuls 3 sur les 5 sont validées, le coût des travaux est donc abaissé à 160 000€ environ.

Pour les travaux à Marcenay, le coût total a été chiffré à 100 000€, comptant 20 000€ pour la réfection des chemins et 30 000 € pour le moine et la réfection de la digue.

Il a tout de même fallu aller poser une main courante car des personnes, très certainement en voulant faire de la pêche à l'écrevisse, avaient déplacé des planches et une petite pollution en matière fine avait été constatée sur 300m mais qui s'est ré-évacuée.

Au niveau du PDPG, il faudra définir à quelle période il va falloir l'élaborer. (Prochain mandat ?). C'est un gros travail qui nécessitera peut être l'emploi d'une personne dédiée à cette tâche.

10. Gardes particuliers

L'AAPPMA la Truite Chatillonnaise a demandé une augmentation pour ses gardes car leur kilométrage de rivière à surveiller a augmenté. Ce n'est pas possible mais l'augmentation de la subvention actuelle pour tous les gardes pourrait être faite car 75€ est une somme relativement petite pour couvrir les frais de l'année. Le problème est que les gardes sont nombreux et que cela représente une somme totale conséquente.

11. Marcenay et Obtrée

Après consultation des membres du bureau, à la décision unanime, il est décidé de garder les plans d'eau d'Obtrée et de Marcenay en gestion fédérale. Les AAPPMA de Laignes ou Chatillon ne seront pas gestionnaires.

12. Local de Stockage

Après consultation du personnel, il ne semble pas nécessaire d'installer des toilettes (Mais cela pourrait être obligatoire).mais un point d'eau serait intéressant. Il faudra installer des anneaux de levage, des extincteurs dans tous les véhicules et les bateaux. Les rayonnages de la pisciculture et des bureaux seront déplacés dans le local. Les archives seront installées dans le local où à la place des étagères déplacées.

Suite à consultation de l'assurance, il n'est pas nécessaire d'installer une alarme.

Fin de la réunion à 21h00

Le Président
Jean Pierre SONVICO



Le Secrétaire Général
Bernard SIBILLE

